

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Eure

COMMUNE de THIBERVILLE

Nombre de membres :
Afférents au conseil Municipal : 19
En exercice : 19
Qui ont pris part à la délibération : 19
Dont pouvoirs : 2

Date de la convocation : 16/03/2026
Date d'affichage : 23/03/2026

L'an deux mil vingt six, le vingt mars, à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de THIBERVILLE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Guy PARIS.

Étaient présents : M. Guy PARIS, M. Michel BREQUIGNY, M. José VAREA NAVARRO, Mme Hélène RICHARD LECUYER, M. Christian BEAUDOIN, M. Philippe AMPOULIE, Mme Isabelle BUCAILLE, M. Régis HONORÉ, M. Stéphane GAMBIER, Mme Virginie THIERRY, M. Bruno THOUROUDE, Mme Sandrine HUSSON, M. Yann VILLEROY, Mme Delphine PHILIPPE, M. Didier LANGEARD, Mme Véronique CAREL, Mme Jessica VICO.

Étaient absents excusés : Mme Marie-Françoise LARROUELLE, Mme Natasa

MASSONI.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : Mme Marie-Françoise LARROUELLE en faveur de M. José VAREA NAVARRO, Mme Natasa MASSONI en faveur de M. Guy PARIS.

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 17

Secrétaire : Mme Virginie THIERRY.

OBJET : Création d'un poste de conseiller municipal délégué

VU l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales : " le maire est seul chargé de l'administration, mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints, et, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints ou dès lors que ceux-ci sont titulaires d'une délégation, à des membres du conseil municipal ",

VU la loi du 13 août 2004 relative aux lois et responsabilités locales qui permet aux conseillers municipaux de recevoir des délégations de fonctions dès lors que chaque adjoint est titulaire d'une plusieurs délégations,

VU la délibération en date du 20 Mars 2026 relative à la création de cinq postes d'adjoints,

VU les élections du Maire et des Adjoints en date du 20 Mars 2026,

Compte-tenu que la compétence « développement sportif » n'a pas pu être rattachée aux délégations confiées aux Adjoints, en raison de son importance, le Maire propose au conseil de créer 1 poste de Conseiller Municipal Délégué en charge du développement sportif et de confier cette tâche à Monsieur Stéphane GAMBIER.

Cette délégation se détaille ainsi :

- Développement de la pratique sportive
- Recueil et suivi des demandes effectuées par les associations sportives
- Gestion des équipements sportifs

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le 23/03/2026

ID : 027-212706295-20260320-MA_DEL_2026_017-DE

SLOW

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (par 19 Voix Pour) , décide :

- d'accepter la proposition de Monsieur le Maire
- de créer un poste de conseiller municipal délégué en charge du développement sportif.

Certifiée exécutoire après
transmission à la Préfecture de
EVREUX et publication par voie
d'affichage le 23/03/2026

Pour extrait certifié conforme
Le secrétaire de séance, Mme
Virginie THIERRY.



Pour extrait certifié conforme
Le Maire, M. Guy PARIS

